



ARCHITECTE : 2NEARCHITECTURE

numéro  
20

# édifice

3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Trimestres | 2015

JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN RÉGION CENTRE - VAL DE LOIRE

## ÉDITO

À l'occasion de cette nouvelle année, je vous présente au nom de l'ensemble des membres du Conseil nos vœux les plus confraternels.

L'opération 2015 « les architectes ouvrent leurs portes » ayant été un franc succès, tant au plan national que régional (une cinquantaine d'agences de la région centre ont ainsi permis de faire découvrir la profession aux visiteurs). Le Conseil National de l'Ordre a souhaité, pour la troisième année consécutive, poursuivre cet événement en 2016 : les dates retenues sont les 3 et 4 juin prochain.

De manière comparable à l'an passé, l'inscription sur le site [www.portesouvertes.architectes.org](http://www.portesouvertes.architectes.org) sera alors effective à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

En ces temps difficiles, nous invitons les consœurs et confrères à se mobiliser dans le cadre de cette manifestation qui permettra ainsi l'accès à nos agences, au grand public.

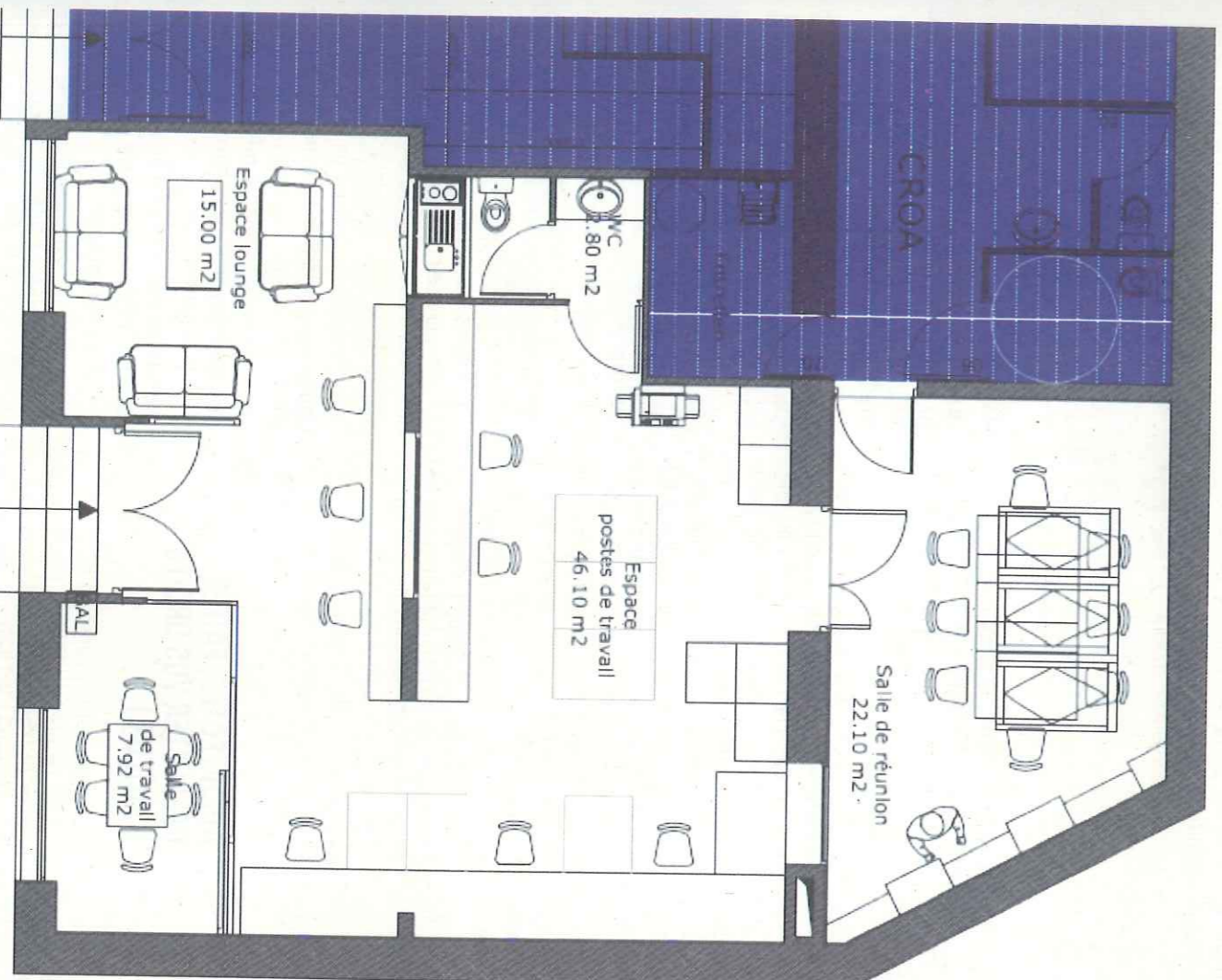
**Frédéric SKARBEEK, président du CROA centre**

## UN ESPACE « CO-WORKING » À ORLEANS (Plan ci-contre)

Le projet initié par le CROA Centre de création d'un espace « co-working » 44 quai Saint-Laurent, avec mise à disposition d'équipements et de services partagés pour les architectes exerçant de manière indépendante, sera opérationnelle au 1<sup>er</sup> février 2016. Lors du démarrage de son activité, l'aménagement de locaux professionnels représente incontestablement une charge importante.

Aussi, dans la conjoncture difficile que nous traversons, le CROA Centre a souhaité proposer aux architectes, un espace de travail collaboratif, rénové et visible, susceptible de recevoir plusieurs consœurs et confrères. Ce lieu d'échange et de partage se veut avant tout un outil destiné à faciliter les synergies entre les co-workers architectes.

➤ **Pour tout renseignement et visite, les consœurs et confrères intéressés peuvent contacter le secrétariat du CROA Centre**



# Tableau de l'Ordre

## INSCRIPTIONS ARCHITECTES

LIBÉRAL	
PAULET Amélie.....	(18) BOURGES
CORDEBAR Valentin.....	(28) COURBEHAYE
BAHONDA Grégory.....	(36) ST-CIVRAN
GOURI Yazd.....	(37) TOURS
CHAMPION Jean-Baptiste ...	(37) FONDETTES

## LIBÉRAL

BORÉ JOASSARD Géraldine ... (28) CHÂTEAUDUN

## RÉINSCRIPTIONS

## LIBÉRAL

VINCENT Pierre..... (28) ST-ANGE ET TORCAY  
CAUBEL Philippe..... (37) TOURS

## ASSOCIÉ

JOURDAIN Ludovic..... (45) CHATEAUNEUF/LOIRE

## TRANSFERTS VERS NOTRE RÉGION

## LIBÉRAL

JACOPIN David..... (45) ORLÉANS

## INSCRIPTIONS SOCIÉTÉS D'ARCHITECTURE

SASU Besthome GBI..... (28) CHÂTEAUDUN  
SASU Cebarchi..... (37) TOURS  
SASU AAA Partenariat..... (37) EPEIGNE-LES-BOIS  
SARL Philarchitecture..... (37) TOURS  
SARL Larcher Duveau Davim..... (45) ORLÉANS  
EURL Atelier Jourdain..... (45) CHÂTEAUNEUF/LOIRE

## TRANSFERTS VERS AUTRE RÉGION

CRETTE DE PALUEL Henri..... (15) ÎLE-DE-FRANCE

## RADIATIONS

## CESSATION D'ACTIVITÉ

BERMOND-PORCHON Odile..... (28) CHARTRES  
COUETOUX Jean-Marc..... (28) CHAMPROUD-EN-PERCHE

HYRON Claude..... (28) CHARTRES  
URTIAGA Muriel..... (36) CHÂTEAUXROUX  
RANVARD Denis..... (37) ST-CYR/LOIRE  
JOLI Bertrand..... (37) L'ÎLE BOUGHARD  
DIARD Jean-Jacques..... (37) ST-CYR/LOIRE  
DESPLAT André..... (37) ESVRES  
PERRIN Annabelle..... (37) FONDETTES  
COUTIER Jean..... (37) JOUE-LES-TOURS  
PARMENTIER Michel..... (37) NOZAY  
HEINRICH Richard..... (37) ST-GENOUPIH  
PAULET Jean-Paul..... (37) TOURS  
ROUVRAY Jean-Marie..... (41) FAVEROLLES/CHER  
RIEDER Helmut..... (45) ST-JEAN-LE-BLANC  
SAULNIER Jacques..... (45) ORLÉANS

## DÉCÈS

GRODET Dominique..... (45) ORLÉANS

## DÉFAUT D'ASSURANCE

COURRAT Pierrick..... (28) NOGENT-LE-ROI  
SARL ECCEDO..... (28) GERMINOVILLE  
GERMAIN Sandrine..... (37) JOUE-LES-TOURS  
CAUBEL Philippe..... (37) TOURS  
SARL AHC..... (37) BALLANMIRÉ  
SARL JL Levenez..... (37) TOURS  
SARL INEXT..... (45) MESSAS  
DONZENAC Maurille..... (93) LE PRÉ-ST-GERVAIS

## AUCUNE RUBRIQUE NE CORRESPOND À SON STATUT

LAPIED Jean François..... (37) TOURS

## HONORARIAT

RIEDER Helmut.....  
ROUVRAY Jean-Marie.....  
LESAGÉ Dominique.....

# ARCHITECTURE JURIDIQUE

## MARCHÉS PUBLICS

### EST-IL POSSIBLE DE CONFIER DIRECTEMENT À UN ARCHITECTE L'EXTENSION D'UN BÂTIMENT QU'IL A RÉALISÉ ?

#### 1 Au regard du code des marchés publics :

Depuis que l'article 74-IV du code des marchés publics de 2001 a été supprimé, il n'est plus possible pour le maître d'ouvrage de confier directement et donc sans publicité préalable et sans mise en concurrence l'extension d'un ouvrage existant à l'architecte qui l'a conçu.

Ainsi, au regard des règles de la commande publique, hormis le cas où le marché de maîtrise d'œuvre en question ne dépasse pas 25 000 € d'honoraires (depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015), le maître d'ouvrage ne peut pas confier en direct la réalisation de l'extension à celui qui a précédemment conçu le bâtiment objet de l'extension. En l'espèce, le maître d'ouvrage est donc tenu de réaliser une publicité et une mise en concurrence concernant ce marché afin de respecter les principes posés par le code des marchés publics.

#### 2 Au regard des règles de propriété intellectuelle :

Afin de faire valoir les règles de la propriété intellectuelle, il faut que le bâtiment

présente un caractère original.

En effet, s'il est l'auteur d'une œuvre de l'esprit originale, l'architecte jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Il en résulte qu'il peut notamment s'opposer à la modification ou à la dénaturation de son œuvre.

Cependant, les œuvres architecturales sans caractère particulier ou original, ne sont pas protégées par la loi.

La question de savoir si une œuvre est ou non originale est une question de fait qui relève du pouvoir d'appréciation des juges. En outre, s'agissant d'une construction créée non pas seulement à des fins artistiques mais aussi dans un but utilitaire, la jurisprudence estime qu'un équilibre doit être recherché entre le droit de propriété sur la chose et la protection du droit moral de l'auteur sur son œuvre. Ce droit moral ne saurait conférer à l'architecte un droit d'immixtion perpétuel et préalable à toute intervention du propriétaire, ce qui entraînerait une atteinte grave au droit de jouir de sa propriété et au droit d'entreprendre. Pour

cette raison, les juges admettent que le propriétaire effectue des modifications dès lors qu'elles sont justifiées par des motifs légitimes.

Au vu de ces différents éléments, il est possible de recourir à un autre architecte pour concevoir l'extension et la reconstruction du bâtiment en question. Mais, il faut bien être conscient du fait que le concepteur initial est susceptible d'agir sur le fondement d'une atteinte à son droit de propriété intellectuelle.

Dans cette hypothèse, il sera important de pouvoir fournir au juge un dossier complet démontrant les motifs qui légitiment les atteintes apportées à l'œuvre originale.

Enfin, au regard des règles déontologiques (art 22 du Code des devoirs professionnels), même s'il ne s'agit pas exactement du remplacement d'un confrère dans l'exécution de son contrat, l'architecte qui se verra confier le projet devrait prendre le soin de contacter par écrit son confrère, afin de l'informer qu'il interviendra sur le bâtiment qu'il a conçu et de s'assurer que ce dernier a bien été payé de ce à quoi il avait droit.

## MARCHÉS PRIVÉS

### QUEL EST LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA RÉALISATION DE MODÈLES TYPES DE CONSTRUCTION POUR UNE ASSOCIATION ?

L'article 5 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture dispose que « les modèles types de construction et leurs variantes, industrialisés ou non, susceptibles d'utilisation répétée doivent avant toute commercialisation, être établis par un architecte dans les conditions prévues à l'article 3 et ce, quel que soit le maître d'ouvrage qui les utilise ». Cette disposition concerne tous les modèles, y compris ceux sous le seuil d'obligation de recours à un architecte.

### QUELLES SONT LES POSSIBILITÉS POUR UN ARCHITECTE DE TRAVAILLER EN COLLABORATION AVEC UN BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES ?

Un maître d'ouvrage souhaite conclure un contrat de maîtrise d'œuvre avec un bureau d'études techniques et un architecte pour la construction d'un bâtiment expérimental requérant une grande expertise technique. Il s'agit en l'espèce de savoir sous quelle

forme juridique l'architecte et le bureau d'études techniques peuvent collaborer. En matière de conception architecturale, le Code des devoirs professionnels interdit la sous-traitance.

En effet, l'architecte dispose du monopole en matière d'établissement du projet architectural. L'article 3 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture dispose que le projet architectural définit « par des plans et documents écrits, l'implantation des bâtiments, leur composition, leur organisation et l'expression de leur volume ainsi que le choix des matériaux et des couleurs ».

En conséquence, il est préférable de former un groupement en co-traitance avec le bureau d'études.

Il est donc nécessaire d'établir une convention de groupement désignant le mandataire qui peut tout à fait être le BET et détaillant les missions de chacun des membres du groupement.

Par ailleurs, le contrat de maîtrise d'œuvre devra préciser le nom de tous les contractants.

### ARCHITECTES, FAITES RESPECTER VOS DROITS D'AUTEUR !

Trop souvent il est constaté que, dans les articles de presse relatif à l'architecture, le nom de l'architecte n'est pas cité ni dans le texte, ni dans la légende des

photographies de l'ouvrage présenté.

Le code de la propriété intellectuelle (loi du 1<sup>er</sup> juillet 1992) précise que les œuvres architecturales sont protégées, dès lors qu'elles justifient un caractère original ; Il en est de même des plans d'urbanisme.

Parmi les droits accordés à l'auteur, figure le droit au respect de son œuvre, ce droit étant inaliénable et imprescriptible (article L121-1 du code précité).

L'architecte a également le droit d'être cité comme auteur d'un projet architectural en cas de reproduction de plans, images ou photographies du projet (quelque soit le support : magazine, carte postale, film, plaquette publicitaire d'un maître d'ouvrage ou d'une entreprise, etc.).

Le Conseil de l'Ordre intervient souvent, auprès de la presse notamment, pour rappeler le respect du droit d'auteur des architectes.

Pour prévenir tout « oubli » des organismes de publication et autres éditeurs, il est conseillé d'intégrer le nom de l'architecte (de tous les co-auteurs en cas de pluralité) dans les images mêmes du projet, ainsi que dans les photographies et autres supports.

Ne laissez aucune vue d'un projet sortir de votre agence sans votre nom intégré à l'image elle-même !

Ainsi, votre droit moral attaché à la propriété intellectuelle sera respecté lors des publications.

# Agenda 2015

<b>JUIN</b>	<b>3</b>	[Paris] : Assemblée générale de la MAF [Frédéric SKARBEK]	<b>4</b>	[Orléans] : Réunion avec la MAF [Membres du Conseil]
	<b>5</b>	[Orléans] : Réunion à la Région Centre [F. SKARBEK, Frédéric CORDIERI]	<b>10</b>	[Tour-en-Sologne] : Réunion avec Patrice MARTIN LALANDE, député [F. SKARBEK]
	<b>12 13</b>	[Orléans] : Journées portes ouvertes dans toutes la Région Centre	<b>16</b>	[Orléans] : Réunion à la Région Centre [F. SKARBEK, F. CORDIERI]
	<b>19</b>	[Paris] : Commission des finances [Sylvie PIRESI]	<b>OCTOBRE</b>	<b>23</b>
	<b>24 25</b>	[Lyon] : Conférence des régions [F. SKARBEK]	<b>23</b>	[Blois] : Rencontre départementale [Membres du Conseil]
	<b>26</b>	[Lyon] : Université d'été de l'architecture [F. SKARBEK]	<b>23</b>	[Paris] : Commission des finances [Sylvie PIRESI]
<b>JUILLET</b>	<b>3</b>	[Orléans] : Réunion MICAP à la DRAC [F. SKARBEK, Sandrine TRESBAILLES]	<b>20</b>	[Orléans] : Prestation de serment [Membres du conseil]
	<b>23</b>	[Paris] : Réunion Co Working [F. SKARBEK]	<b>NOVEMBRE</b>	<b>26 27</b>
	<b>24</b>	[Cloyes/Le Loir] : Réunion avec Philippe VIGIER, maire de Cloyes-sur-le Loir [F. SKARBEK]	<b>26 27</b>	[Paris] : Plénière juriet au CNOA [Pascal URTIAGA]
	<b>30</b>	[Orléans] : Signature chez le notaire pour l'achat des locaux (pépinière d'architectes)	<b>DÉCEMBRE</b>	<b>17 18</b>
			<b>17 18</b>	[Paris] : Conférences des Régions au CNOA [F. SKARBEK]

## Formations

<b>Réalisées 2015</b>	<b>30</b>	Archicad appliqué au BIM →MA CENTRE / 6 pers
<b>JUIN</b>	<b>11</b>	Étanchéité à l'air. →MA CENTRE / 12 pers
	<b>15</b>	maître d'œuvre. →MA CENTRE / 6 pers
<b>OCTOBRE</b>	<b>6</b>	Savoir développer sa démarche commerciale pour les marchés privés →CROA / 35 pers
	<b>29 30</b>	Prise de parole, savoir valoriser son projet →CROA / 15 pers
<b>NOVEMBRE</b>	<b>27</b>	1 <sup>er</sup> SEMESTRE
		1 Développement commercial pour les marchés privés (aspect juridique)
		1 Comment négocier ses honoraires
		1 Analyse des pièces du marché (contrat, dossiers de candidatures, travaux...)
		→CROA

# ARCHITECTURE DÉPARTEMENTALE

## 141 | LOIR-ET-CHER

Préfet, élus et architectes étaient réunis vendredi 23 octobre 2015 à l'École du paysage de Blois pour les rencontres départementales "Architecture et collectivités"

Déléguée : Ghina HACHEM

« Le Français veut une maison dont il puisse faire le tour » analyse Sylvie Le Clech, directrice de la Drac Centre, laquelle est à l'origine de ce colloque mettant en présence maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, en partenariat avec Frédéric Skarbek, président du conseil régional de l'ordre des architectes.

Gérer des paradoxes est un travail quotidien : « Néonraux par rapport aux familles installées de longue date, petit patrimoine incorporé dans le grand, contraintes économiques et désirs ambitieux... Mais le choix du patrimoine n'est pas accumulatif, on peut aussi parfaitement démolir ».



## Illustration convaincante

L'intérêt de ce colloque a ainsi permis de croiser les points de vue, de mettre en lumière les difficultés auxquels donneurs d'ordre et architectes sont confrontés, et de partager les expériences dont chacun peut tirer parti, d'autant que les échanges ont été facilités par le caractère presque « intime » de la réunion (80 personnes). « Nous avons chaque année de 100 à 150 dossiers en cours » indique Marie-Hélène Millet, présidente du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement). Il sera notamment beaucoup question du CAUE 41, dont les

apports sont estimés à leur juste valeur. Ce que confirment deux des interlocuteurs présentant un projet exemplaire réalisé à Montlivault : « Le CAUE s'est montré d'excellent conseil. » « Je connaissais José Alonso qui avait mené à bien la restauration de l'église » explique Nicole Chevallier, maire à l'époque des faits. « Nous avons néanmoins lancé un appel d'offre, et son projet était celui qui convenait le mieux au cœur de village. Il fallait revoir le pluvial, rendre l'église accessible aux handicapés, revoir le plan de stationnement et de circulation. » Le tout en allant vite pour ne pas tomber hors temps des subventions... De plus, on est sur la route de Chambord ! « Sans la confiance de Nicole Chevallier, nous n'aurions pas fait grand-chose » reconnaît l'architecte José Alonso. Celui-ci, lors des 8 ans de restauration de l'église avait eu le temps de s'acclimater à la

Alain VILDART

## 118 | CHER

Délégué : Sylvain GAUCHERY

## Le Statu quo de la Maison de la Culture de Bourges

« Le statu quo, c'est pas marrant en tant qu'architecte » déclare Jean-Christophe Ballet, architecte de ce projet. (Cabinet Ivars et Ballet de Tours), et s'irrite de voir ses études bloquées par une hésitation entre une réhabilitation du site historique existant, où déjà plus de 7 millions d'euros ont été engloutis, et la construction du nouveau projet, calibré pour une scène nationale en adéquation avec le Printemps de Bourges, de plus, soutenu par l'État. « Dans la conjoncture actuelle, c'est une chance unique. Ce qui m'intéresse, c'est de faire le projet ».

## 136 | INDRRE

Délégué : Pascal URTIAGA

## Le projet de la nouvelle école d'Ardentes validé

La restructuration du bourg a conduit les élus d'Ardentes à la relocalisation de l'école St-Vincent près de l'actuel restaurant scolaire. « Les élèves pourront y accéder sans traverser de rues, un avantage au niveau de la sécurité » déclare le 1<sup>er</sup> adjoint, et cette nouvelle école s'intégrera aux structures existantes. La superficie du terrain offrira la possibilité d'une extension pour regrouper l'école St-Martin.

Conçu par Charles Oliviero, du cabinet Architect Pur, ce projet de 2,5 millions d'euros débutera en 2016 pour une ouverture prévue à la rentrée 2017.

## 137 | INDRRE-ET-LOIRE

Déléguée : Sandrine TRESBAILLES

## Travaux d'isolation à la mairie de St-Etienne-de-Chigny

Le cabinet Ranjard et Associés de Tours travaille sur le projet de rénovation de la Mairie, en continuité de l'amélioration du centre bourg. Si les travaux concernent principalement l'isolation extérieure, le ravalement, les peintures et le bardage, ils permettent également de lui conférer un aspect institutionnel et une meilleure visibilité. Le bâtiment étant dans un site classé, l'ABF a fait des préconisations pour les matériaux et les couleurs.

## 128 | EURE-ET-LOIR

Délégué : François SEMICHON

## Cinq architectes chartrains imaginent leur ville dans 100 ans

À l'initiative de l'écho Républicain, Frédéric Gau, Alexandre Morin, Frédéric Tchepeliev, Yves-Marie Bohec et Jean-Louis Guillemot relèvent leur défi de « penser » la ville du futur, en saffranchissant des contraintes normatives et budgétaires habituelles. Libérer leur créativité pour se projeter dans le futur, surtout à l'échelle de 100 ans, demande d'abord de savoir « ce qu'on fait de Chartres, une ville touristique ou une ville de vie et de travail ? ». Les premières pistes intègrent une densification de l'habitat par la verticalité pour libérer des espaces paysagers de respiration, pour réduire les trajets domicile-zones d'activités et ainsi pour désenclaver l'hypercentré afin d'éviter l'effet musée et le relier à la ville entière. La ville du futur doit être « sexy », verte et verte, et glamour.

# Archillecture

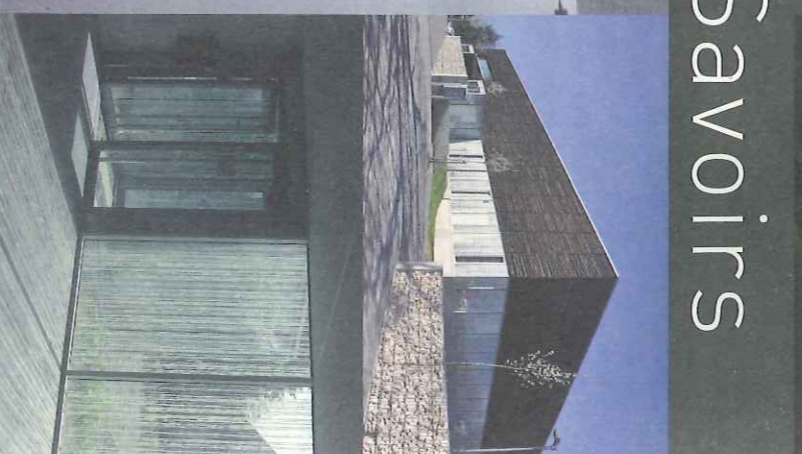
Le projet est implanté à côté de la belle place de l'abbaye à La Châtre qui est longée par un grand mail planté. L'accès à la MJC depuis la place se fait par un cheminement piéton planté d'arbres soutenu par des murs en pierre qui font écho aux murs existants. Cette liaison permet de raccrocher naturellement le nouvel équipement à cet espace public majeur de La Châtre. La nouvelle construction est d'une grande simplicité. Un volume parallélépipédique en suspension sur un soubassement entièrement vitré. À l'arrière un volume plus bas permet de retrouver l'échelle de

l'ancien lycée auquel il est accolé. Au-dessus, deux volumes discrets sont les émergences de la scène ou de la circulation intérieure qui structurent l'équipement. La sobriété de la volumétrie est enrichie par la légèreté et la préciosité des matériaux utilisés : le bardage est en bois en écho au caractère champêtre de la place, sombre pour anticiper les effets du vieillissement, et à claire-voie, horizontal pour les volumes principaux et vertical pour les volumes hauts pour faire vibrer à la lumière la paroi de ce simple volume. Les sections des tasseaux de bardage sont de hauteur et de profondeur diverses. Ils sont disposés de manière aléatoire pour

constituer une véritable texture qui donne de l'échelle au bâtiment. La partie vitrée est traitée en mur rideau avec un vitrage sérigraphié à motif blanc qui amplifie les effets de moirure du bâtiment tout en contrastant par son côté lisse et fini avec la rugosité du bois qui la surplombe. Les fines rayures verticales qui constituent son dessin semblent soutenir de façon improbable le lourd volume qui la surplombe et donne à l'équipement un aspect d'équilibre presque instable, ancré, solide, et aérien. Par ailleurs ce voile permet de préserver l'intimité des utilisateurs et d'assurer la protection solaire.

## Maison des Jeunes de la Culture et des Savoirs

LA CHÂTRE (36)



**MAISON DES JEUNES DE LA CULTURE ET DES SAVOIRS**  
**MAÎTRE D'OUVRAGE :**  
Communauté de Communes la Châtre Sainte Sévère  
**ARCHITECTE :**  
2Nearchitecture (Bruno et Gabriel Robine) 36260 Paudy  
**CO-TRAITEMENT :**  
BET fluides : SEITH  
**COÛT DES TRAVAUX :**  
2 006 688 € HT  
**SURFACE SHON :**  
1 652 m<sup>2</sup>  
**CALENDRIER**  
2011 - 2012

2NEARCHITECTURE

### L'OBSERVATOIRE DES MARCHÉS PUBLICS

PROGRAMME	MONTANT DES TRAVAUX (HT)	COMMUNE DU PROJET	DATE D'INTERVENTION	OBSERVATIONS CROA	RÉPONSE MOA
Construction 18 maisons individuelles	1 750 000 €	(45) BELLEVILLE/LOIRE	Mai-15	Prime insuffisante, absence d'enveloppe financière	Absence de réponse
Construction école maternelle et restaurant scolaire	1 750 000 €	(28) BARDOUVILLE	Mai-15	Prime insuffisante	Maintien du montant initial
Démolition et reconstruction d'un cabinet médical et 9 logements locatifs	120 000 €	(28) SAINT-PIAT	Mai-15	Absence d'enveloppe financière	Sera communiquée lors de la seconde phase de la consultation
Transformation d'un hangar en maison médicale	5 700 000 €	(37) NEUVY-LE-ROI	Mai-15	Prime insuffisante	Absence de réponse
Construction d'une unité de production de restauration	2 750 000 €	(45) SARAN	Juin-15	Choix procédure inadaptée au regard du montant des travaux	Augmentation du montant de la prime
Construction centre de secours	880 000 €	(37) MONNAIE		Absence de prime	Absence de réponse
Construction d'un local jeune	279 000 €	(41) MER	Août 2015	Conception réalisation sans marché de maîtrise d'œuvre	Contrat signé avec un architecte
Construction d'un bâtiment d'activités ECOPARC	550 000 €	(41) NEUNG/BEUVRON		Mission de base nécessitant un contrat unique	Absence de réponse
Construction d'un bâtiment artisanal		(36) EGUZON	Sept-15	Le lauréat n'est pas un architecte	
Aménagement d'une salle polyvalente		(28) DROUE/DROUETTE		Consultation sur APS	Consultation annulée. Sera relancée conformément à la loi MDP

#### PROCÉDURES

